



EAU CLAIRE 3 EN 1

Problèmes/solutions - Liquide



CARACTÉRISTIQUES

- Ne contient pas de cuivre.
- Teneur moyenne en matière active élevée.
- Effet clarifiant prononcé.
- Action algicide.
- Efficace quel que soit le pH de l'eau traitée.
- Recommandé en association avec les oxydants (synergie).
- Non moussant aux dosages recommandés.
- Particulièrement adapté aux eaux de piscine très agitées.
- Ne modifie pas le pH de l'eau traitée.
- Compatible (en solution) avec le système PHMB.
- Compatible avec tout équipement de filtration.
- Produit recommandé pour le traitement des eaux très agitées : toboggans, nage à contre-courant, spas, jets....

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

NE MÉLANGER À AUCUN AUTRE PRODUIT. NE JAMAIS DILUER AVANT USAGE.

- Conservation au sec, dans un endroit bien ventilé, à une température moyenne journalière n'excédant pas 35°C.
- Ne jamais verser de produit à la surface de l'eau en présence de baigneurs.
- La date d'expiration et le numéro de lot figurent sur l'emballage.

MODE D'EMPLOI

- Ajuster le pH entre 7,0 et 7,4.
- En présence d'algues, bien brosser les endroits où les algues se situent (parois, échelles...) avant traitement.
- Répartir le produit dans le bassin devant les buses de refoulement (s'il y en a.)

En cas d'eau verte:

- Prévoir 60 ml par m³ d'eau.

Traitement d'entretien :

- Tous les 15 jours: Prévoir 30 ml par m³ d'eau.

COMPOSITION

UFI GRP0-J53U-G16M-2T07 - Substance active : polymère de n-méthylméthanamine (EINECS 204-697-4) avec (chlorométhyl) oxirane (EINECS 203-439-8)/chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé (pq polymer), (CAS N°25988-97-0), 148.4g/kg - AL

SÉCURITÉ

Liquide destiné à être utilisé sans dilution - Désinfectant - TP 2 - Utilisateurs: non professionnel - H410:Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P101:En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102:Tenir hors de portée des enfants. P103:Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P273:Éviter le rejet dans l'environnement. P391:Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. **Suisse** : L'emballage / récipient / boîte partiellement vide doit être rapporté(e) au point de vente ou remis(e) à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Attention



Se débarrasser des algues, des dépôts calcaires et métalliques

